

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire de Shannon le lundi 5 novembre 2012 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Sont présents : Bernard Gagné
Claude Lacroix
Mario Lemire
Lucie Laperle
Sophie Perreault
Stéphane Hamel

Formant quorum sous la présidence de Clive Kiley, Maire.

Le Directeur général, Hugo Lépine et la Directrice des Finances et du Greffe, Germaine Pelletier sont également présent.

1) Ordre du jour

188-11-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné *QUE* l'ordre du jour modifié soit adopté. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 1^e octobre 2012

189-11-12 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 octobre 2012 soit adopté avec corrections. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Séance extraordinaire du 9 octobre 2012

190-11-12 Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault *QUE* le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 9 octobre 2012 soit adopté avec corrections. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 Procès verbal de correction du Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'autoriser la classe d'usage « bifamilial » dans certaines zones et d'apporter certaines modifications (438)

DÉPÔT Le procès-verbal de correction visant à corriger des disparités du Règlement 438, adopté lors de la séance ordinaire tenue lundi, le 3 juillet 2012, a été déposé et reconnu par le Conseil, comme suit :

PROCÈS-VERBAL de correction du Règlement 438 adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi, 3 juillet 2012, décrétant qu'une partie de la rue Hodgson soit localisé dans une nouvelle zone H20 afin de permettre la construction de résidences bifamiliales.

Dans les discussions du Conseil, lors de la séance du caucus tenue le 26 juin 2012 et dans les plans d'arpentage, il avait été statué que la zone décrite audit plan de projet soit, tout le côté gauche de la rue Hodgson, du haut de la rue jusqu'au coin de la rue de Clare. Une erreur s'est glissée lors de l'annexion des plans de la matrice qui n'était pas à jour.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

DÉPÔT

DÉCLARATION

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le Règlement 438 adopté lors de la séance ordinaire tenue le lundi 3 juillet 2012 et plus particulièrement l'annexe 1 comme suit :

« *QUE* tout le côté gauche de la rue Hodgson, du haut de la rue jusqu'au rond de virée de la rue de Clare à inclure les nouveaux lots – 5 064 758, 5 064 759, 5 064 760, 5 064 761, 5 064 762, 5 064 763, 5 064 764, 5 064 765, 5 064 766, 5 064 767, 5 064 768, 4 367 711, du rond de virée de la rue de Clare à inclure les nouveaux lots – 4 955 371 et 4 955 373, et 4 955 370 et 4 955 374 ;

QUE le plan autorise la construction de résidences bi-familiales sur 14 lots constructibles. »

S'agissant d'une erreur qui apparaît de façon évidente à la lecture de la première version dudit règlement.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

2.4 Procès verbal de correction de la résolution 153-09-2012 concernant le PIIA12-11

DÉPÔT

PROCÈS-VERBAL de correction de la résolution numéro 153-09-2012 adoptant une demande de PIIA pour la construction d'une enseigne sur le lot 4 368 380 sis au 438, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36.

Une erreur s'est glissée malencontreusement lors de l'inscription du numéro de lot, qui aurait dû se lire 4 368 280.

Le présent procès-verbal vise à corriger cette situation conformément à l'article 202.1 du Code municipal.

DÉCLARATION

Je, soussigné, Me Hugo Lépine, Directeur général et Secrétaire-trésorier, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance régulière du lundi, le 10 septembre 2012 et plus particulièrement de la résolution numéro 153-09-2012 de manière à corriger le numéro de lot.

« *QUE* la Municipalité de Shannon autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA12-11 pour la construction d'une enseigne sur le lot 4 368 280 sis au 438, boulevard Jacques-Cartier, zone C-36 ; »

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

3) Urbanisme**3.1 Rapport mensuel des permis de construction du mois d'octobre 2012**

DÉPÔT

Le rapport des permis de construction du mois d'octobre 2012 a été déposé et reconnu par le Conseil.

3.2 Demande d'autorisation de devancer exceptionnellement, pour l'hiver 2012-2013, le début de la période de concassage prévue au projet particulier PP06-004

191-11-12

CONSIDÉRANT le projet particulier PP06-004 de Métro Excavation Inc., propriétaire du lot 4 366 575 permettant le concassage durant la saison hivernale ;

191-11-12

CONSIDÉRANT la résolution 69-05-2007 acceptant la demande de projet particulier avec stipulation que la séquence d'exploitation soit établie à un maximum de deux (2) mois continus seulement durant la saison hivernale (à partir du 21 décembre) et ce, dans le but de réduire le bruit et la poussière ;

CONSIDÉRANT la demande de devancer cette date au 6 novembre au lieu du 21 décembre pour l'hiver de 2012-2013 ;

CONSIDÉRANT les exigences du conseil stipulant que le concassage peut être exercé uniquement de 7h00 à 17h00 ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que demandé, l'exploitation du concassage pour l'hiver 2012-2013 débutant le 6 novembre 2012, entre 7h00 et 17h00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.3 Bilan 2011 du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Bilan 2011 du Plan de gestion des matières résiduelles de la Communauté métropolitaine de Québec et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal de Shannon.

3.4 Dépôt d'une demande d'obtention de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs pour des travaux de renforcement des berges de la rivière Jacques-Cartier le long de la plage King

192-11-12

CONSIDÉRANT le projet de stabilisation des rives de la rivière Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT les programmes de financements disponibles aux municipalités ;

CONSIDÉRANT le rapport d'étude sur la stabilisation des rives à Shannon de la Corporation du Bassin de la Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE les berges de la rivière Jacques-Cartier, à la hauteur de la Plage King, érodent environ 1,2 m et plus par année ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate son Directeur général, M. Hugo Lépine, afin qu'il adresse au MDDEP une demande de certificat d'autorisation relative à la stabilisation d'une partie de la rive située sur la rivière Jacques-Cartier, en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement ;

ET QUE le Directeur général soit autorisé à signer en conséquence tout document pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.5 Autorisation au ministère de la Défense de survol de CF-18 à l'occasion des cérémonies du Jour du Souvenir

193-11-12

CONSIDÉRANT le Jour du Souvenir, le dimanche 11 novembre 2012 ;

CONSIDÉRANT la demande du 10 octobre 2012 du Capt. Gilles Henry, Coordonnateur de la Garnison Valcartier, demandant une autorisation pour un survol de CF-18 lors de la célébration de la parade du Jour du Souvenir qui se tiendra le dimanche 11 novembre 2012 vers 11h00 ;

CONSIDÉRANT QUE le vol ce fera à 500 pieds au-dessus de sol et à basse vitesse, de façon à produire le moins de bruit possible et limiter toute nuisance potentielle ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le Ministère de la Défense nationale à procéder au survol de la Municipalité lors des célébrations du Jour du Souvenir le dimanche 11 novembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.6 Règlement 446 sur la création d'un comité consultatif d'urbanisme, abroge et remplace le Règlement (364)

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION est donné par la présente par le conseiller Claude Lacroix qu'il proposera pour adoption lors d'une séance ultérieure de ce Conseil le règlement numéro 446 intitulé :

« RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME, ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT (364) »

4) Travaux publics

4.1 Autorisation d'appel d'offres sur invitation pour les travaux de renforcement des berges de la rivière Jacques-Cartier à la hauteur de la plage King

194-11-12

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la Politique de gestion contractuelle adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT l'état de dégradation prononcée des berges de la rivière Jacques-Cartier à la hauteur de la plage King ;

CONSIDÉRANT la résolution adopté ce jour autorisant M. Hugo Lépine, Directeur général de la Municipalité de Shannon, de demander au MDDEP un certificat d'autorisation relative à la stabilisation d'une partie de la rive située sur la rivière Jacques-Cartier, en vertu de l'article 22 de la loi sur la qualité de l'environnement ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise M. Hugo Lépine, Directeur général, de procéder par appel d'offres sur invitation pour les travaux de renforcement des berges de la rivière Jacques-Cartier à la hauteur de la plage King ;

QUE cette appel d'offre soit lancé compter du 1^e mars 2013 ;

ET QUE les prix de soumissions soient exigés de demeurer en vigueur pour 180 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.2 Demande d'acquisition et cession de terrains afin de permettre, entre autre, de procéder à des correctifs sur la rue Rochon

195-11-12

CONSIDÉRANT les projets d'embellissement du Conseil municipal pour l'entrée de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'état actuel de la rue Rochon nécessitera des actions importantes visant à corriger la courbe d'accès à la Route de la Bravoure ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a amorcé des discussions avec le Ministère de la Défense visant d'abord l'obtention de droits d'usage et ultimement le transfert de certains terrains situés à l'est de la route de la Bravoure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

APPUYÉ par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE, à court terme, la Municipalité de Shannon demande qu'il lui soit octroyé des droits d'usage sur lesdits lots ;

QUE soit officiellement formulée, au Ministère de la Défense du Canada, une demande de transfert de propriété de certains lots situés le long du boulevard Jacques-Cartier et de la route de la Bravoure et à l'est de celles-ci ;

ET QUE mandat soit donné au Maire, au Maire suppléant ainsi qu'au Directeur général de négocier ledit droit d'usage et transfert de terrains pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4.3 Règlement 443 modifiant le Règlement (385) sur les nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures afin d'assurer la concordance des dispositions de ce règlement et de préciser les exigences de la municipalisation

CONSULTATION

Le *Règlement 443 modifiant le règlement (385) sur les nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures afin d'assurer la concordance des dispositions de ce règlement et de préciser les exigences de la municipalisation* est en consultation publique. Monsieur le maire Clive Kiley explique l'objectif de cette demande et aucune voix d'opposition ne s'est manifestée.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 443

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 5 juin 2012 ;

QUE le *Règlement 443 modifiant le règlement (385) sur les nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures afin d'assurer la concordance des dispositions de ce règlement et de préciser les exigences de la municipalisation* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4.4 Détermination du tarif exigible des promoteurs en vertu de l'article 19.3 du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux pour l'extension du réseau communautaire de télécommunications

196-11-12

CONSIDÉRANT l'article 19.3 du *Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux* (385) concernant l'extension du réseau communautaire de télécommunications ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon fixe le tarif exigible des promoteurs, en vertu de l'article 19.3 dudit Règlement, à 10\$/mètre linéaire de filage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) Parcs & Loisirs

5.1 Dépôt du Plan Quinquennal 2012-2017 Unité de Loisir et de Sport de la Capitale-Nationale

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Bilan 2011 du Plan Quinquennal 2012-2017 Unité de Loisir et de Sport de la Capitale-Nationale et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal de Shannon.

5.2 Révision et détermination des coûts et conditions de location du centre communautaire et du chalet des sports

197-11-12

CONSIDÉRANT QUE juge opportun d'évaluer les frais de location des salles de réception du Centre Communautaire et du Chalet des sports ;

modifiée

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE le Conseil décrète les tarifs suivants :

- Hall - 500\$ - non-résident, par jour calendrier
- 200\$ - résident par jour calendrier
 - Pub - 400\$ - non- résident par jour calendrier
- 100\$ - résident par jour calendrier
 - Chalet - locations seulement entre le 15 avril au 15 juin et du 15 septembre au 15 novembre
- location chalet et gazébo telle qu'établie précédemment
- 500\$ non-résident
- 25\$ à l'heure pour résidents, maximum de 500\$ comme non-résident
- Notes :
- a) Gratuité pour activités exceptionnelles – levées de fonds pour organismes gratuits, ie. Leucan, Cancer, Dons de Sang, Regroupement des Citoyens,
 - b) Gratuité pour toute activité organisée par les deux (2) écoles sur le territoire, soit :
 - École Alexandre Wolff
 - Dollard-des-Ormeaux School
 - c) Gratuité pour toute activité organisée par et au profit des organismes municipaux reconnu par le Conseil, soit :
 - CWL Shannon et les Irish Dancers
 - Club d'Age d'or de Shannon
 - Société Historique de Shannon
 - Club Social des pompiers volontaires de Shannon
 - Shannon Vision inc.
 - activité commanditée par la Municipalité, ie. Winterfest, Summerfest, etc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une première période de questions.

7) Sécurité publique & Incendies**7.1 Adjudication d'un contrat à Boivin et Gauvin inc., au montant 13 460\$ plus taxes, pour la fourniture de 10 habits de pompiers pour le Service des Incendies**

198-11-12

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT que le coût des équipements pour le Service des Incendies a été prévu dans le budget d'immobilisations 2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce service est estimé à moins de 25 000\$;

CONSIDÉRANT QUE M. Alain Castonguay, Directeur du Services des Incendies, a procédé par appel d'offres numéro AO12-180, sur invitation, pour l'achat de dix (10) nouveaux ensembles de bunker ;

CONSIDÉRANT QUE, suite à trois (3) invitations, trois (3) soumissions ont été reçues, soit :

Boivin & Gauvin inc.	1 346\$ par ensemble, taxes en sus
Aréo-Feu	1 499\$ par ensemble, taxes en sus
H.Q. Distribution, inc.	1 775\$ par ensemble, taxes en sus

CONSIDÉRANT QUE le service des Finances et du Greffe a consulté le registre des entreprises non autorisées et qu'aucun de ces entreprises s'y retrouvent ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, tel que déposé, l'offre du plus bas soumissionnaire conforme, soit Boivin & Gauvin inc., au montant de 1 346\$ par ensemble pour l'achat de dix (10) ensembles d'uniformes de combat-incendie, conformément à l'appel d'offres AO12-180 ;

ET QUE le Conseil autorise la dépense en conséquence, de 13 460\$ taxes en sus, et que celle-ci soit payée à même le budget d'immobilisations 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.2 Demande de révision du schéma de couverture de risques à la MRC

199-11-12

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couvertures de risques en sécurité incendie, élaboré par la MRC de la Jacques-Cartier, a été attesté par le ministère de la Sécurité publique le 16 mars 2010 ;

*CONSIDÉRANT QU'*à l'usage, il est apparu que plusieurs municipalités, dont Shannon, ne peuvent atteindre certains des objectifs établis par le schéma ;

CONSIDÉRANT QUE cette situation peut induire en erreur des citoyens et des assureurs, notamment en matière de délai d'intervention ou de force de frappe dans certains secteurs des municipalités ;

199-11-12

CONSIDÉRANT QUE ceci compromet également l'exonération de responsabilité rattachée au respect des objectifs du schéma de couverture de risques ;

*CONSIDÉRANT QU'*il s'avère opportun d'entreprendre une révision du schéma de couverture de risques pour corriger la situation ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ; *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon demande à la MRC de la Jacques-Cartier de mettre en marche un processus de révision du schéma qui contiendra notamment les éléments soulevés par M. Alain Castonguay, Directeur du service de sécurité incendie tel que la mise à jour des temps de réponse, la mise à jour des tableaux contenus au schéma, la mise à jour des risques et la mise à jour des sources d'alimentation en eau ;

QUE cette résolution est votée pour donner suite à la demande du Conseil des maires formulée le 20 juin 2012 ;

ET QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de La Jacques-Cartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3 Rejet de l'ensemble des soumissions de l'appel d'offres AO12-120, pour des travaux de peinture de camion-citerne ainsi que du camion-cube unité mobile

200-11-12

CONSIDÉRANT l'adoption du *Programme triennal d'immobilisation* de 2012-2013-2014, résolution 20-01-2012 ;

CONSIDÉRANT QUE le PTI ainsi que le budget 2012 prévoient la mise au niveau des camions d'incendie ;

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* relatif au processus d'attribution des contrats ;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné est de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$;

CONSIDÉRANT la résolution 140-08-2012 autorisant le Directeur du Service des Incendies, M. Alain Castonguay, de procéder par appel d'offres public sur SEAO, pour la peinture de deux (2) camions d'urgence de la Municipalité de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE suite à trois (3) achats du devis de soumission, une (1) soumission a été reçue :

GaéVan

56,046 \$

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon refuse, tel que déposé, l'offre déposée ;

QUE le projet « Peinture des camions d'urgence » soit remis sur le budget de 2013 ;

ET QUE la Municipalité de Shannon retourne en appel d'offres pour la peinture des camions d'urgence durant l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.4 Adjudication d'un contrat de Techno Feu Inc., pour un montant de 75 000\$ plus taxes, pour l'achat d'un camion-échelle de marque E-One pour le Service des Incendies

201-11-12

CONSIDÉRANT le *Programme triennal d'immobilisations* de 2012-2013-2014 ;

CONSIDÉRANT l'article 937 du *Code municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT l'urgence de fournir au Service des incendies un camion-échelle fonctionnelle et performant, conforme aux normes de l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE cette urgence est justifiée par les obligations de la Municipalité relativement au Schéma de couverture de risque et la construction récente d'édifices à étages rendant essentiel la disponibilité d'un tel équipement pour assurer un service optimum ;

CONSIDÉRENT QUE la réparation de l'actuel camion-échelle du Service est estimé à plus de 55 000\$;

CONSIDÉRANT la *Politique de gestion contractuelle* adoptée le 6 décembre 2010 ;

CONSIDÉRANT QUE l'estimation préalable du prix du contrat susmentionné est de plus de 25 000\$ et de moins de 100 000\$;

CONSIDÉRANT le bris majeur de l'unique camion-échelle du Service des Incendies de la Municipalité, rendant son utilisation impossible en vertu des règles établies ;

CONSIDÉRANT QUE Techno Feu Inc. offre présentement un camion-échelle de marque E-One 1992, rouge, pour le prix de 75 000\$, taxes en sus, sous réserve des inspections requises rendant le véhicule utilisable ;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur doit être en mesure de présenter toutes les attestations requises pour qu'un achat de cet équipement puisse être recommandé au Conseil ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte conditionnellement à l'obtention de toutes les attestations requises ainsi que des rapports d'inspection positifs et satisfaisants, l'offre de vente de Techno Feu inc., d'un camion-échelle de marque E-One 1992, rouge, pour le prix de 75 000\$ plus taxes ;

QUE le Conseil autorise l'allocation de crédits budgétaire ainsi qu'une dépense de 75 000\$, taxes en sus, en conséquence ;

QUE tels crédits soient affectés au poste budgétaire des Immobilisations du Service des incendies ;

ET QUE les projets « peinture de camions incendies » et « achat d'un bateau moteur » soient reportés en 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) Environnement et Hygiène**8.1 Gestion des matières résiduelles****8.1.1 Approbation du budget 2013 de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles**

202-11-12

CONSIDÉRANT QUE la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf a adopté lors de sa séance tenue le 20 octobre 2011, son budget d'opération pour la période du 1^e janvier au 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT l'article 603 du *Code Municipal du Québec* ;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a présenté la répartition des quotes-parts pour la Municipalité de Shannon qui sont fixées pour l'année 2013 à 390 914.25\$;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Mario Lemire, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le budget d'opérations de la Régie Régionale de Gestion des Matières Résiduelles de Portneuf établissant les dépenses et les revenus à 10 600 980.\$ pour la période du 1^e janvier au 31 décembre 2013 ;

QUE le budget tel que déposé par la Régie le 25 octobre 2012 fasse partie intégrante de la présente ;

ET QUE la Municipalité de Shannon approprie à même le fonds général les sommes susmentionnées pour défrayer ses quotes-parts pour l'année 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2) Aqueduc et égout

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

8.3) Conseil de bassin versant

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

9) Culture & Vie Commun

La conseillère Lucie Laperle nous fait un résumé d'activités à la Bibliothèque pour le mois d'octobre, signalant qu'il y a eu 25 nouveaux membres pour un total de 1573 membres, et que 80 heures de bénévoles ont été travaillées par 18 bénévoles.

Au sujet du Comité de la *Politique familiale* et à la démarche *Municipalité amie des aînés (PFM-MADA)*, les réponses préliminaires du questionnaire dévoilent que 56 % des ménages de Shannon/Courcelette se compose de couple avec enfant et 31% de couple sans enfant. Un tout petit pourcentage de la population vit seul, est monoparental ou est en couple avec aînés.

10) MRC de La Jacques-Cartier

Il n'y a aucun point à signaler dans ce dossier.

11) Liste de correspondance

La liste des correspondances reçus durant le mois d'octobre 2012 a été déposée et reconnue par le Conseil.

12) Comptes

203-11-12

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par la conseillère Sophie Perreault de payer les comptes suivants :

	Description	Facture
9102-6435 Québec Inc.	ponceaux pour rue Donaldson	2 207.52 \$
Action Mobile Vitres d'autos	pièces pour Kubota	974.38 \$
Adsum	2e publicité - questionnaire CCFA	372.52 \$
Agence du Revenu du Canada	DAS - septembre - octobre	26 222.77 \$
Alain Castonguay	cotisation - École nationale et fournitures	119.01 \$
Aquatech	honoraires professionnels - aqueduc	1 270.47 \$
Archambault	Livres	639.70 \$
Aréo-Feu	achat d'équipement, vestes et gants - incendies	2 628.12 \$
Armtec	travaux - voirie rue Donaldson	419.57 \$
Atelier mains libres	Dépliant - règlement sur l'eau potable	1 897.08 \$
Atco Structures & Logistics	location - roulotte	459.90 \$
Bell Mobilité	cellulaires (deux mois)	945.35 \$
Bell Téléphone	téléphones (deux mois)	5 970.23 \$
Bétonel	peinture porte pompier et garage	453.46 \$
Boilard, Renaud notaires Inc.	honoraires professionnels - égouts Saint-Patrick	795.00 \$
Bon Air Réfrigération Inc.	entretien - bureau municipal	1 110.60 \$
Brigitte Olivier	fournitures - biblio	61.66 \$
Bureau de la sécurité publique	frais - permis d'agents de sécurité	381.00 \$
Bureautique Lacouline Inc.	Encreur	310.43 \$
BZ Inc.	nouveau système téléphonique - bureau municipal	10 365.00 \$
Camions International Élite Ltée.	lave vitres pour les véhicules	53.81 \$
Cam-Trac Bernières	pièces pour pelle mécanique	76.77 \$
Canac Marquis Grenier	pièces et équipements - voirie	372.72 \$
Capitale en Fête	chapiteau, etc.. - Summerfest	4 872.01 \$
Carrières Québec	travaux de voirie	1 059.28 \$
Cash	Quest. CCFA prix 225.\$ et fournitures bureau	232.77 \$
Carrières Québec	travaux - voirie - plusieurs mois	3 437.81 \$
Ctre de comm. de la capitale	cellulaire - réparation - voirie	172.41 \$
Claude Lacroix	rembourse - km et repas (Clive & Claude-Montréal)	309.10 \$
Club Social	rembourse - Stéphane Hamel & Alain Castonguay	129.41 \$
Comm. Scolaire des Trois-Lacs	cours pour M. Doiron & Quentin Guéripel - aqueduc	6 198.65 \$
Concepts Gingras Inc.	location de toilettes (deux mois)	1 080.76 \$
Constructo Séao	projet - façade centre com. et panneau électrique	310.62 \$
Co-Op Ste-Catherine	fournitures - édifices	358.82 \$
Cummins Est du Canada	vérification - postes 25 et 29	1 879.17 \$
Cyr Ouellet	Patates Plus - tip	10.00 \$
Dale Feeney	Hon. prof. - Shannon Express /History of Shannon.	2 300.00 \$
DeveloTech	signalisation pour les rues	2 319.77 \$
Distribution Natrel	lait, crème, eau, etc. (deux mois)	116.50 \$
Elaine Neville	kilométrage et achat de fournitures	237.28 \$
Extincteurs W.T. & Fils Inc.	Vérification	426.79 \$
F.Q.M.	cours - mariage civil - Sophie Perreault	206.96 \$
F. Dufresne Inc. (Eko)	essence pour sécurité et incendies	236.85 \$
Fire Safety Canada	fournitures - incendies	462.00 \$
Fond. des Pompiers du Québec	fournitures - incendies	225.82 \$
Fonds Info. sur le territoire	avis de mutations	42.00 \$
François Bissonnette	formation, livres et kilométrage	676.85 \$
Germaine Pelletier	achat de Perrier pour caucus	7.77 \$
G.L.P. Paysagistes Inc.	divers travaux de voirie	10 037.06 \$
Gaudreau Environnement	vidange - fosses septique	18 433.20 \$
Gérard Bourbeau & Fils Inc.	Tulipes	100.38 \$
Go-Pel Excavation Pavage Inc.	travaux sur Dublin & Wexford	1 967.62 \$
Groupe Gicleurs Éclair	Hon. prof. - inspection gicleurs - bureau municipal	367.92 \$
Groupe V.R.S.B.	honoraires professionnels - rue de Tyrone	962.34 \$
H G Électrique	honoraires professionnels - bâtiment J. Cartier, etc.	4 724.31 \$
Hydro-Québec	édifices, postes de pompage, compteurs, etc.	9 628.45 \$
Idée Bio Magazine	abonnement	29.89 \$
Impressions Gauvin & Harbour	permis de brûlage	388.62 \$

Imprimerie Nicober	cartes d'affaires – incendies	132.22 \$
Info-Excavation	cotisation annuelle et demandes de localisation	412.73 \$
Interconnexions LD	câblage - salle conseil, etc.	1 077.04 \$
Jean Bernier	fournitures – incendies	20.59 \$
Jean -François Denis	remboursement – essence	38.53 \$
Joli-Cœur Lacasse	honoraires professionnels - Fossambault-sur-le-lac	4 936.12 \$
La Capitale en Fête	dépôt pour Winterfest - jeux gonflables	1 000.00 \$
Librairie la liberté	Livres	370.78 \$
Linde Canada Ltée	bottes – incendies	213.98 \$
L'Heureux Inc.	inventaire - machines au chalet de sports (chocolat, etc)	474.22 \$
L.V.M. Inc.	honoraires professionnels – aqueduc	87.38 \$
Jean Bernier	fournitures – incendies	20.59 \$
Jean -François Denis	remboursement – essence	38.53 \$
M.R.C. de La Jacques-Cartier	mises à jour	753.09 \$
Magasin Latulippe Inc.	bottes pour employés de la voirie et parcs	1 274.99 \$
Maison Anglaise	livres – biblio	60.89 \$
Mark Doiron	remboursement - repas - cours d'aqueduc	162.16 \$
Marché La Fine Bouche	Dards	474.00 \$
Mario Lemire	remboursement - tournoi de dards	910.64 \$
Martin Tanguay	honoraires professionnels - programme PEP - incendies	551.88 \$
Matériaux Ouellet	édifices	1 059.70 \$
Matrec	location et collecte de conteneurs	1 971.82 \$
Maxxam Analytique	testes d'eau	1 821.78 \$
Merrill Allard Inc.	essence - deux mois	11 567.31 \$
Messagerie Inter-Cité	Messagerie	36.82 \$
Méto Excavation	travaux sur Dublin & Wexford	3 680.53 \$
Microcom M Inc.	système d'alarmes	1 163.22 \$
Ministre des Finances	2 ^e versement - sécurité publique	213 319.00 \$
Moisan Marketing	Shannon Express – octobre	3 368.77 \$
Neopost Canada	location - machine à timbres	502.30 \$
Net Plus Inc.	honoraires professionnels - entretien - bâtiments	4 706.22 \$
Normand Légaré	mariage civil et réunion urbanisme	260.00 \$
Pagenet	Pagettes	11.38 \$
Pare-Pierre SP	enseigne pour contournement sur St-Patrick / artisans	528.89 \$
Patrick Feeney	achat de bouteilles d'eau – incendies	10.98 \$
Pièces d'auto Guill Val-Bélair	pièces pour camions, etc.	484.78 \$
Pierre Chamberland	fournitures - tournoi de dards	90.00 \$
Pneus Belisle Capitale Inc.	pneus – camion	189.46 \$
Postes Canada	Shannon Express et rappel - questionnaire CCFA	1 415.05 \$
Produits Sanitaires M G	Fournitures	563.35 \$
Promotions Héritage	vêtement pour voirie/parcs	3 733.87 \$
Publications CCH Ltée.	mises à jour	330.75 \$
Quentin Guéripel	repas, etc. - cours de formation - aqueduc	79.11 \$
Quincaillerie Durand Inc.	pièces, etc. pour réparation barrière - pistes cyclable - des Mélèzes	538.59 \$
Ram Gestion d'achats	cartouches d'encre	167.69 \$
Raymond Robitaille Excavation Inc.	travaux – Dublin	2 067.26 \$
Réal Huot Inc.	fournitures – aqueduc	293.12 \$
Référence Systèmes	ordinateur, etc. pour biblio	2 517.99 \$
Reliance Protectron	honoraires professionnels – alarmes	146.60 \$
Réseau Biblio-CNCA	formation – biblio	50.00 \$
Réseau de Transports de la Capitale	contrat - autobus - deux mois	116 058.34 \$
Réseau/Service AGI Inc.	honoraires professionnels	224.20 \$
Revenu du Québec	DAS - septembre-octobre	25 049.96 \$
Richer Boulet	travaux – voirie	1 101.05 \$
R.M. Leduc & Cie	fournitures – biblio	91.41 \$
Ronald Tardif	honoraires professionnels - bâtisse sur J.Cartier-aqueduc	168.00 \$
RPM Audio Inc.	pièces - système de son – édifices	343.90 \$
Safarir	Renouvellement	32.92 \$
Sérigraphie Concept	bannière roll up – incendies	195.45 \$
Services Technologiques A.C. Inc.	honoraires professionnels - postes 25 et 29	627.30 \$
Soudure Expert Gaudreau Inc.	honoraires professionnels - soudure - pompiers	2 197.96 \$
Soulard & Ladouceur	contrat de fauchage 2012	20 408.06 \$
Sophie Perreault	kilométrage - formation et cours	229.50 \$
Spécialiste du Stylo	fournitures de bureau - incendies et administration	2 127.77 \$
Stein Monast S.E.N.C.R.L.	honoraires professionnels	10 684.91 \$
Station touristique Duchesnay	dépôt - réservation pour party de Noel - biblio	370.00 \$
Tessier Récréo-parc	service de fermeture de jeu d'eau	488.64 \$
Toiles Fournier	réparations – toiles	270.00 \$

Trudel & Piché	paiement mensuel - tracteur bidirectionnel - sept. et oct.	6 705.00 \$
Unicoop, coopérative agricole	pièces pour Kubota - voirie	640.33 \$
Université de Sherbrooke	formation pour Vincent Trudel	40.00 \$
Ville de Québec	boues de fosses septiques	13 670.40 \$
Vincent Trudel	kilométrage et stationnement - formation	191.01 \$
Visa	repas, stationnement, achats de voirie, etc.	414.11 \$
Voltec	entretien - luminaires	1 331.79 \$
	Total:	<u>605 345.85 \$</u>

203-11-12

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13) Organisation administrative**13.1 Création de poste et autorisation d'embauche à titre de concierge du centre communautaire et du chalet des sports à titre d'employé occasionnel de M. Danny Payne**

204-11-12

CONSIDÉRANT QUE le précédent contrat de gestion du centre communautaire a pris fin en juillet 2012 ;

CONSIDÉRANT la résolution 145-08-2012 autorisant le Directeur général de procéder à un appel de candidature pour un poste de Responsable des Loisirs et des activités culturelles et/ou Concierge du Centre communautaire et du Chalet des sports ;

CONSIDÉRANT QUE deux appels de candidatures ont été publiés dans le Shannon Express de septembre 2012 et octobre 2012, ainsi que sur l'internet ;

CONSIDÉRANT QUE les quatre (4) meilleurs candidats ont été retenus parmi les postulants, et ont été rencontrés par le Directeur général et qu'aucun n'était qualifié pour le volet de Responsable des Loisirs et des activités culturelles ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche M. Danny Payne comme Concierge du Centre communautaire et du Chalet des sports ;

QUE la rémunération soit établie selon l'échelon 1 de l'échelle salariale pour le poste de Concierge ;

QUE la période probatoire soit fixée à 12 mois de la date d'embauche ;

ET QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux au moment prévu à la Politique de gestion des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Certifications de la formation en éthique des membres du conseil

DÉPÔT

*CONSIDÉRANT QU'*en vertu de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (20120, c.27), tous les membres du Conseil doit suivre une formation avant le 31 décembre 2012 ;

Le Directeur général certifie que le Conseil municipal de Shannon, maire et conseillers ont tous reçus certification de formation sur les règles de base et des valeurs sur l'éthique et la déontologie applicables aux élus municipaux.

13.3 Embauche et nomination de Mme Lindsay Roach comme employée permanente à temps plein à titre de secrétaire-réceptionniste au Service des Finances et du Greffe

CONSIDÉRANT le besoin d'embaucher une personne pour combler le poste de Secrétaire-Réceptionniste pour le Service des Finances et du Greffe de la Municipalité de Shannon suite à la démission de Mme Christeen Lupien le 31 août 2012 ;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures publié dans le Shannon Express de septembre 2012 et sur l'internet ;

CONSIDÉRANT QUE les huit (8) meilleurs candidats ont été retenus parmi les postulants qui ont été rencontrés par le Directeur général et la Directrice des Finances et du Greffe ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche Mme Lindsay Roach comme Secrétaire-Réceptionniste à raison de 35 heures par semaine, à partir du 1^e novembre 2012 ;

QUE la rémunération soit selon l'échelon 1 de l'échelle salariale établie pour le poste de Secrétaire-Réceptionniste ;

QUE la période probatoire soit fixée à 12 mois de la date d'embauche ;

ET QUE l'employé soit éligible aux avantages sociaux et bénéfices marginaux reconnus à tous les employés permanents et ce, au 1^e février 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.4 Règlement 444 abrogeant le Règlement (427) sur l'annexion d'une partie de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac

RÈGLEMENT
NUMÉRO 444

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 9 octobre 2012 ;

QUE le *Règlement 444, règlement abrogeant le Règlement (427) sur l'annexion d'une partie du territoire de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.5 Règlement 445 sur l'annexion d'une partie de la zone 85-V de la Ville de Fossambault-sur-le-lac concernant la rue de Kilkenny

RÈGLEMENT
NUMÉRO 445

*CONSIDÉRANT QU'*un avis de motion de ce règlement a été préalablement donné à la séance de ce Conseil le 9 octobre 2012 ;

QUE le *Règlement 445 sur l'annexion d'une partie de la zone 85-V de la Ville de Fossambault-sur-le-Lac relativement la rue de Kilkenny* est adopté, tel que déposé au Conseil, comme s'il était ici au long récit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13.6 Autorisation d'embauche de MM. Jonathan Perron et Dino Perreault à titre de journaliers saisonniers au Service des Travaux publics pour la période hivernale 2012-2013

206-11-12

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la voirie municipale et de la maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de journaliers temporaires pour la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Mario Lemire ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée, MM. Jonathan Perron et Dino Perreault comme journaliers saisonniers pour la saison hivernale au Service des Travaux publics, à raison de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître, du 5 novembre 2012 au 30 avril 2013 ;

ET QUE la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.7 Autorisation d'embauche de monsieur Éric Blais à titre de remplaçant de M. Claude Fournier pour la durée de l'absence de ce dernier au Service des Travaux publics

207-11-12

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Claude Fournier du Service des Travaux publics est en congé de maladie pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie municipale et de maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de remplaçants pour maladies et pour la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée conditionnelle, M. Eric Blais comme journalier temporaire attiré aux travaux publics, à raison maximale de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître, débutant le 5 novembre 2012 ;

QUE la durée pourrait être interrompue avec un avis de deux (2) semaines ;

ET QUE la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.8 Autorisation d'embauche de monsieur Gilles Hamon à titre de remplaçant de Monsieur Christian Ratthé pour la durée de l'absence de ce dernier au Service des Travaux publics

208-11-12

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Christian Ratthé du Service des Travaux publics est en congé de maladie pour une période indéterminée ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de voirie municipale et de maintenance des parcs de la Municipalité nécessitent l'embauche de remplaçants pour maladies et pour la saison hivernale ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par le conseiller Claude Lacroix, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

208-11-12

QUE la Municipalité de Shannon embauche, sous contrat de travail à durée déterminée conditionnelle, M. Gilles Hamon comme journalier temporaire attitré aux travaux publics, à raison maximale de 40 heures semaine, sur appel, selon l'horaire établi par le contremaître, débutant le 5 novembre 2012 ;

QUE la durée pourrait être interrompue avec un avis de deux (2) semaines ;

ET QUE la rémunération de l'employé soit conforme à l'échelon salarial établi par la résolution 19-01-2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.9 Rapport annuel 2011-2012 de la FQM

DÉPÔT

Le Directeur général certifie la réception du Rapport d'activité 2011-2012 de la FQM et il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal de Shannon.

14) Finances & greffe

14.1 Autorisation de vente du lot 4 368 326 de la réserve foncière à 9250-5486 Québec inc. pour un prix de 3\$/le pied carré et signature du contrat et des documents y donnant suite

209-11-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon est propriétaire du lot 4 368 326 sur la rue Saint-Patrick, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT la résolution 54-04-1996 établissant les conditions pour procéder à une telle vente sur la rue Saint-Patrick, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT la résolution 95-06-2007 établissant le coût de vente pour les terrains destinés à la vente sur la rue Saint-Patrick, zone C-36 ;

CONSIDÉRANT la résolution 163-09-2011 autorisant la vente à la compagnie 9250-5486 Québec inc. du lot 4 368 325 situé au 20 rue St-Patrick pour la construction d'un lave auto à monnaie ;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9250-5486 Québec inc., propriétaire du 20, rue Saint-Patrick, a déposé le 25 octobre 2012, une offre d'achat du lot 4 368 326, qui se retrouve entre le 10 et le 20, rue Saint-Patrick ;

CONSIDÉRANT la politique de la Municipalité lorsque survient une telle demande, d'offrir aux propriétaires contigus la possibilité d'acquérir la moitié des terrains visés ;

*CONSIDÉRANT QU'*une moitié du lot visé 4 368 326 a été offert à M. Louis Bernier du Centre mécanique Shannon inc, sis au 10, rue Saint-Patrick ;

CONSIDÉRANT QUE M. Bernier a signé une attestation, datée du 26 octobre 2012, déclarant qu'il n'avait aucun intérêt à acquérir ledit lot ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Claude Lacroix ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise la vente du lot 4 368 326 à M. Mario Lemire, 9250-5486 Québec inc. au prix de 3\$/le pied carré, taxes en sus ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Claude Lacroix, Maire suppléant et Hugo Lépine, Directeur général et/ou Germaine Pelletier, Directrice des Finances et du Greffe soient autorisés à signer le dit contrat de vente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE MAJORITAIREMENT

14.2 Rôle d'évaluation foncière 2013-2014-2015

DÉPÔT

CONSIDÉRANT la résolution 168-09-2012 autorisant que le dépôt du rôle triennal de 2013-2014-2015 par la firme d'évaluation Groupe Altus inc. soit reporté au plus tard le 31 octobre 2012 afin d'assurer un maintien d'inventaire total ;

Le Directeur général certifie la réception, le 25 octobre 2012, du rôle triennal de 2013-2014-2015 émis par la firme d'évaluation Groupe Altus inc. et comportant des valeurs suivantes :

Valeur imposable	415 213 570\$
Valeur non-imposable	105 031 880\$

versus la valeur imposable du rôle de la fin de l'année financière 2012 de 309 976 870\$, soit une hausse totale de 26%.

*ET QU'*il en fait dépôt à tous les membres du Conseil municipal de Shannon.

14.3 Contestation de la décision de l'Agence du Revenu du Québec concernant la demande de remboursement de la TVQ relative aux travaux de la route 369

210-11-12

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, entre 2005 et 2012, a réalisé des travaux d'infrastructure majeurs pour le compte du Ministère des Transports du Québec en vue de la réfection de la Route 369 dans le secteur ouest du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne devait, à ces fins, engager aucune dépenses et qu'aucun crédit budgétaire n'avait été alloué ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a payée, pour et au nom du Ministère des Transports du Québec, et dans le cadre de ce mandat, tous les montants exigibles aux fins de la taxe vente du Québec (TVQ) ;

CONSIDÉRANT QUE que ces montants n'ont pas encore été remboursés par le Ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports refuse, à ce jour, de rembourser ces montants ;

CONSIDÉRANT QUE sur la recommandation du Ministère des Transports, la Municipalité a adressée à l'Agence du Revenu du Québec des demandes de remboursement de tous les montants payées aux fins de la TVQ dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT la décision récente de l'Agence du Revenu du Québec de refuser de rembourser tels montants ;

CONSIDÉRANT les représentations supplémentaires que la Municipalité doit effectuer auprès du Ministère des Transports du Québec, pour régler ce dossier et trouver un terrain d'entente ;

CONSIDÉRANT la nécessité de la Municipalité d'effectuer les démarches nécessaires pour protéger ses droits en cas de maintien du refus, tant par l'Agence du Revenu du Québec que par le Ministère des Transports du Québec de rembourser à la Municipalité tous les montants payées aux fins de la TVQ ;

EN CONSÉQUENCE, il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

210-11-12

QUE la Municipalité de Shannon octroie, aux contentieux de la Municipalité, un mandat visant à porter en appel toutes les décisions de l'Agence du Revenu du Québec dans le dossier des réclamations de remboursement de la TVQ pour les travaux de réfection de la Route 369 ;

ET QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15) Varia et déclaration des conseillers

Le conseiller Monsieur Claude Lacroix nous donne un compte rendu des dossiers de Sentiers de glace et du parc des animaux.

16) Période de Questions

Parole est accordée au public pour une deuxième période de questions.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné propose la levée de la séance ordinaire à 22h02

Clive Kiley,
Maire

Hugo Lépine,
Directeur général